ABC RENOVATION
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 204 RUE BRETEUIL, 13006 MARSEILLE
440 395 341 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 6 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le 6 juin, à 11h.

- **Monsieur Gilles GUENEUX,** Propriétaire de 999 actions de la Société ABC RENOVATION,
- **La société KEMOUN INVEST,** Propriétaire d'1 action de la société ABC RENOVATION,

Ont pris les décisions suivantes :

PREMIERE DÉCISION

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur GILLES GUENEUX de son mandat de Président à compter de ce jour, et nomment en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La **SAS KEMOUN INVEST**, Société par actions simplifiée au capital de 17 000 euros, dont le siège social est 1207 Chemin de Cabassude, 13530 TRETS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 929 860 393, représentée par Monsieur Antoine LAMPERTI, Président.

Antoine LAMPERTI, au nom de SAS KEMOUN INVEST qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les Associés ont dressé et signé le présent procès-verbal.

Gilles GUENEUX

Pour la SAS KEMOUN INVEST
M. Antoine LAMPERTI

